

**FORUM « BURKINA – BRESIL – FRANCE »**  
**« Manger local, agir global »**

**PRESENTATION DE L'INITIATIVE DU PRESIDENT DU FASO  
POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE  
AU BURKINA FASO**

# **PLAN DE PRESENTATION**

## **INTRODUCTION**

### **I. LES COMPOSANTES DE L'INITIATIVE**

**1.1. composante 1. Amélioration de la disponibilité des denrées alimentaires par un approvisionnement optimal des cantines scolaires**

**1.2. Composante 2. Amélioration des revenus des ménages en état de précarité alimentaire**

**1.3. Composante 3. Amélioration de la valeur nutritionnelle des menus des cantines scolaires**

**1.4. Composante 4. Amélioration de la gouvernance des cantines scolaires**

### **II. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE**

**2.1. Concept du mécanisme**

**2.2. Rôle de la cellule de coordination de la mise en œuvre**

# INTRODUCTION

Dans le but de lutter contre la malnutrition par le renforcement de la disponibilité et l'accessibilité à une alimentation équilibrée, et d'assurer l'autosuffisance alimentaire des populations, le Président du Faso souhaite prendre l'engagement **« d'assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour »**. Il est connu que la malnutrition influe négativement sur l'assiduité et la réussite scolaires. En ciblant les enfants en milieu scolaire, il a la certitude que la satisfaction de leurs besoins nutritionnels va rejaillir sur celle de la population en général.

Cette initiative aura pour effets intermédiaires (I) la promotion de l'entreprise rurale, (II) le développement de l'industrie de proximité et (III) une dynamisation de l'industrie agroalimentaire ; l'impact final étant d'assurer à notre pays la sécurité alimentaire et une maîtrise de la malnutrition.

Cette initiative s'appuiera sur les programmes, projets et entreprises privées de façon générale intervenant dans la sécurité alimentaire tout en se focalisant sur ceux qui interviennent déjà dans le domaine des cantines scolaires et/ou dans la nutrition des enfants en âge de scolarisation. Il ne s'agit donc pas d'un projet en tant que tel mais d'un ensemble d'actions qui visent à renforcer l'existant et à accroître la mobilisation de ressources dans l'objectif d'atteindre beaucoup plus d'enfants que ce que les cantines scolaires permettent actuellement, et ce dans des délais assez courts.

Les actions mettront un accent particulier au développement (renforcement) d'acteurs privés qui interviennent déjà ou qui, de par leurs capacités respectives, peuvent être incités à s'intéresser à ce domaine parce que leurs activités stratégiques sont en liens directs avec la sécurité alimentaire et/ou la nutrition.

Quatre composantes majeures vont alors cristalliser cette initiative : l'amélioration de la disponibilité des denrées alimentaires pour un approvisionnement optimal des cantines scolaires, l'amélioration des revenus des ménages en état de précarité alimentaire, l'amélioration de la valeur nutritionnelle des menus des cantines scolaires et l'amélioration de la gouvernance des cantines scolaires.

# **I - LES COMPOSANTES DE L'INITIATIVE**

## **1.1. Composante 1. Amélioration de la disponibilité des denrées alimentaires pour un approvisionnement optimal des cantines scolaires**

La réalisation de cette composante doit être essentiellement basée sur l'accompagnement de l'initiative privée. Cet accompagnement procède de quatre canaux:

## 1.1.1. La création d'un marché pour les produits,

La création d'un marché pour les produits nécessite les actions suivantes :

### la définition des spéculations à prendre en compte

Les produits les plus couramment utilisés sont :

- a. Le riz,
- b. Le maïs,
- c. Le niébé,
- d. Le petit mil,
- e. Le manioc,
- f. Le lait,
- g. L'huile.

## de la répartition par spéculation

Il faut établir la liste des spéculations par région, voire par province et définir les besoins quantifiés par spéculation et par province pour un approvisionnement régulier sur une période de 9 mois pour les cantines scolaires.



# de l'éligibilité des entreprises privées à la fourniture des cantines

Les acteurs susceptibles d'approvisionner les cantines dans cette optique seront principalement des entreprises privées intervenant dans les différentes spéculations comme activité principale. Deux critères obligatoires leur seront exigés :

- avoir l'une au moins des spéculations comme activité de base sur les 5 dernières années,
- disposer de relations contractuelles avec des coopératives de producteurs ou producteurs individuels du domaine d'activité concerné.

Les Organisations de Producteurs Agricoles (OPA) disposant de capacité financière et de moyens leur permettant de respecter les exigences du marché sont également éligibles à la fourniture de produits. Ces OPA devront toutefois donner toutes les garanties sur le respect des normes de qualité.

Dans l'immédiat il sera fait l'inventaire des acteurs individuels et des OPA éligibles par région, voire, par province avec une description précise des domaines d'intervention de chaque acteur, de ses capacités et de ses besoins de renforcement pour répondre aux besoins identifiés.

## **1.1.2. L'appui à la mise en place d'un environnement institutionnel propice à l'accès au financement et aux investissements**

Des négociations directes seront entreprises avec les institutions financières ou les partenaires au développement en vue de faciliter l'accès au financement de ces entreprises et OPA éligibles dans cette initiative. Cet accompagnement peut passer par la mise en place d'un fonds spécifique permettant de financer aussi bien les fonds de roulement que les investissements de ces acteurs.

Il convient également d'envisager dans le code des investissements des dispositions spécifiques permettant à ces acteurs de bénéficier d'exonération lorsque les investissements consentis par les entreprises privées sont jugés stratégiques pour la réussite de cette initiative.

### **1.1.3. La mobilisation de ressources additionnelles pour accroître la disponibilité des vivres**

Le Gouvernement a l'habitude d'allouer des ressources aux communes pour l'approvisionnement en denrées alimentaires sur le budget du Ministère en charge de l'éducation nationale. Toutefois, les montants alloués sont restés constants (environ 18 milliards en 2017, 2018 et 2019) alors que les effectifs des élèves ainsi que les prix des denrées alimentaires ne cessent d'augmenter. La conséquence immédiate de cette situation est la réduction du nombre de jours de préparation des mets pendant l'année scolaire.

Pour assurer un approvisionnement régulier des cantines scolaires sur une période de 9 mois, le Gouvernement devra transférer plus de ressources aux communes pour la mise en œuvre de cette importante initiative du Président du Faso.

Le Gouvernement pourrait rechercher des formules innovantes de mobilisation de ressources propres à travers des recettes fiscales spécifiques.

Les ressources mobilisées par les différents partenaires techniques et financiers seront affectées en partie à l'achat de denrées alimentaires, aux investissements productifs et activités de renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'initiative. Des conventions de partenariat et des accords de financement seront signés par le Gouvernement.

## **1.1.4. L'accroissement de la production**

L'initiative doit participer à l'orientation et à la priorisation des actions des ministères en charge de la production végétale et animale. Elle veillera à ce que les besoins spécifiques des entreprises et réseaux de producteurs autour de ces entreprises soient pris en compte dans les priorités desdits ministères dans l'optique de l'alimentation des enfants en âge scolaire.

Au niveau régional, provincial et communal, l'initiative doit encourager l'appui des réseaux de producteurs par les projets et programmes et par les techniciens des ministères concernés, et ce en vue d'un accroissement des performances desdits producteurs.

## **1.2. Composante 2. Amélioration des revenus des ménages en état de précarité alimentaire**

L'une au moins des cinq actions suivantes peut être entreprise en faveur des ménages vulnérables, selon la région et les disponibilités en ressources locales adaptées :

## **1.2.1. Le développement de l'épargne communautaire**

Plusieurs initiatives dans le développement de l'épargne communautaire ont montré que les femmes vulnérables pouvaient mobiliser un niveau d'épargne conséquent pour supporter des investissements nécessaires à leurs activités économiques. Des initiatives de ce type ont été conduites par certaines organisations (l'OCADES, ODE, etc.). Dans le cadre de la présente initiative, un partenariat avec ces organisations, peut être envisagé afin d'encourager la formation et la mise en œuvre de groupes communautaires d'épargne dans les localités où l'animation permet de dégager un besoin de création.



## **1.2.2. La production maraichère**

La production de légumes améliore non seulement les revenus des ménages mais également l'alimentation. Si les investissements nécessaires à une production à grande échelle est coûteuse, ceux au niveau des ménages nécessitent moins de moyens et utilisent la disponibilité en main d'œuvre avec un appui technique pour améliorer la mobilisation des ressources en eau. Par exemple l'appui technique peut permettre à des familles modestes de creuser des puits et de les buser avec des matériaux locaux directement mobilisés par les bénéficiaires eux-mêmes pour les ménages qui préfèrent ce type de réalisation.

Pour les autres dont l'épargne communautaire permet de mobiliser un niveau de ressources plus important et/ou qui le souhaitent, à leur demande, le ministère en charge des ressources en eau devra apporter un accompagnement à travers la mise en place d'un puits à grand diamètre ou de toute autre infrastructure permettant de faire la production de contre-saison avec leur contribution. Elles pourront ensuite être accompagnées par des partenaires, programmes ou projets ou par les agents du ministère en charge de l'agriculture pour renforcer leur capacité en production maraichère et en gestion de l'eau avec un accent particulier sur l'utilisation de bio pesticides et de bio fertilisants.

## 1.2.3. Le développement du petit élevage

Plusieurs projets et programmes ont développé des actions allant dans le sens du développement du petit élevage avec succès. L'USAID avec le projet REGIS-ER par exemple s'est appuyé sur la tradition de la vache prêtée : HABBANAYE. Ce projet a consisté à prêter à tour de rôle deux brebis et un bouc ou encore un coq et 5 poules à des femmes dans un groupe. Au bout d'un temps défini, les femmes ayant reçu les animaux en premier, les donnent à leur tour à d'autres femmes sur la base de leur production et ainsi de suite. Cette initiative peut être développée en faveur des ménages en situation de précarité afin d'accroître leur revenu et améliorer ainsi leur situation économique. Elle peut s'appuyer sur les expériences existantes et les cadres ou animateurs en partenariat avec les projets ou tout au moins les bailleurs qui ont financé ces types d'actions sur le territoire. Un plaidoyer peut permettre la mobilisation de ressources additionnelles pour les projets en fin de cycles ou pour étendre les projets vers des zones non concernées.

D'autres initiatives visant le développement du petit élevage sont conduites par des institutions de micro finances. Toutefois étant donné la nature des ménages concernés, l'épargne communautaire apparaît alors comme une porte d'entrée pour l'accès à ces types de financement. L'Etat pourrait également contribuer à la disponibilité des fonds au niveau de ces institutions afin qu'elles élargissent l'accès à plus de personnes.

Ces actions seront accompagnées par les dispositifs du ministère en charge des ressources animales. L'apport de l'initiative sera alors des sessions de formation principalement.

## **1.2.4. Le développement de la production apicole**

En relation avec l'interprofession apicole, il s'agit de définir un mécanisme permettant de doter les ménages en situation de précarité en capacité de production de miel, ce en fonction de l'environnement, des opportunités de la zone et de la disponibilité des ménages à s'y inscrire. La présente initiative peut dans ce cas contribuer notamment par des sessions de formations et éventuellement faire appel aux institutions financières ayant bénéficié de fonds pour financer sous forme de prêts les équipements nécessaires à la production de miel. Elle devra également contribuer à la promotion de la consommation du miel dans les ménages en mettant l'accent sur ses vertus thérapeutiques.

## 1.2.5 - Le développement de la pisciculture

Le système riz-poissons est un système de production simultanée de riz et de poisson. A cet effet, on procède à un « casierage » pour la plantation du riz puis on y introduit des alevins (parfois sauvage) afin d'en récolter à la fois le riz et le poisson. Initialement développé en Malaisie, ce système s'est étendu dans plusieurs autres pays comme Madagascar et même au Burkina Faso où il est malheureusement de plus en plus abandonné. En collaboration avec la recherche, il faudra reprendre les essais pour développer ces initiatives en utilisant des espèces de poissons qui peuvent s'adapter aux conditions de chaque localité concernée par cette production lorsque les ressources en eau le permettent.

## **1.3. Composante 3. Amélioration de la valeur nutritionnelle des menus des cantines scolaires**

## **1.3.1. Promotion de la consommation des produits locaux transformés**

### ***Formation des cantinières, des enseignants et des directeurs d'école***

Le constat est que la plupart des cantinières au primaire n'ont aucune formation ni sur les techniques adaptées de préparation de mets équilibrés, ni sur la nutrition et les pratiques adéquates d'hygiène/assainissement. Il en est de même pour les directeurs d'école et les enseignants.



Les formations proposées ont pour objet de renforcer les capacités de ces acteurs dans la mise en œuvre efficace des cantines scolaires. Ces formations qui se feront en cascades après la formation des formateurs, auront pour objet de renforcer leurs capacités dans la mise en œuvre efficiente des cantines scolaires mais aussi, cela leur permettra de disposer des moyens nécessaires pour intervenir dans la création des conditions propices à un bon apprentissage et au succès scolaire.

## **1.3.2. Promotion de la transformation des produits locaux**

Le choix des zones d'implantation des unités sera fait sur la base de leur capacité de production de la matière première. L'approvisionnement se fera auprès de groupements et coopératives de production. Un partenariat formel/contractuel sera établi entre les coopératives de producteurs et les coopératives de transformateurs ou transformatrices, afin d'assurer la disponibilité de la matière première mais aussi de garantir un marché d'écoulement pour les producteurs.

## 1.3.3. Formation des acteurs sur l'éducation nutritionnelle

Il est envisagé de :

- Doter les bibliothèques communales dans le domaine de la post-alphabétisation en documents de nutrition. La mise à la disposition des femmes des documents de nutrition traduits en langues leur permettra d'avoir des connaissances approfondies sur les bonnes pratiques de nutrition et d'hygiène /assainissement ; le but étant un changement positif de comportement dans le domaine de la nutrition et de l'hygiène/assainissement.
- Concevoir et reproduire des supports de sensibilisation (posters, BD, dépliants) sur les bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles au profit des structures éducatives.

## **1.4. Composante 4. Amélioration de la gouvernance des cantines scolaires**

## **1.4.1. Promotion des cantines endogènes**

Afin de sensibiliser les différents acteurs sur l'importance de la nécessité des cantines scolaires endogènes, chaque province, chaque commune organisera des ateliers sur la promotion des cantines endogènes avec comme principaux acteurs les conseillers municipaux, les Conseillers Villageois de Développement (CVD), les Associations de Parents d'Elèves (APE), les Associations de Mères Educatrices (AME), les Comités de Gestion des Etablissement Scolaires (COGES), les directeurs d'écoles, les chefs de circonscription, les contrôleurs de cantines et les responsables de l'agriculture.

## **1.4.2. Renforcement du système de contrôle de la qualité des denrées alimentaires**

### ***Réalisation de l'expertise des vivres***

Pour le préscolaire et le primaire, des experts privés seront recrutés par les services compétents et les contrôles seront réalisés dans les magasins de transit au niveau des communes avant l'acheminement des vivres dans les écoles.

Pour les vivres des cantines du post-primaire et du secondaire, les contrôles se feront dans les magasins centraux et régionaux.

## **II. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE**

### **2.1. Concept du mécanisme**

Conceptuellement, cette initiative doit être gérée par une cellule légère en termes d'effectifs, dont le rôle principal est la canalisation des ressources humaines et financières déjà existantes pour une optimisation des actions vers une atteinte rapide des objectifs de l'initiative. Cette configuration lui donne une facilité d'action et une rationalisation des frais de fonctionnement. Par ailleurs, elle permet de centrer les interventions de la cellule sur un accompagnement au lieu d'une cellule qui serait sur le terrain en train d'exécuter des actions. La cellule doit être coiffée par un organe d'orientation qui lui, prend des décisions fortes en matière d'orientation et de contrôle. Les bras fonctionnels du mécanisme sont :

- les acteurs privés (entrepreneurs individuels et OPA),
- les projets et programmes accompagnant le gouvernement,
- les services techniques des départements ministériels concernés,
- les institutions financières.



## 2.2. Le rôle de la cellule de coordination de la mise en œuvre de l'initiative

La cellule de mise en œuvre devra être légère et flexible. En raison du caractère interministériel de l'initiative, la cellule de coordination gagnerait à être rattachée au Premier Ministère, et la personne responsable de la cellule devrait être nommée en Conseil des Ministres sur proposition du Premier Ministre.

La première mission d'une telle cellule serait alors :

- L'évaluation des relations et des coûts de la mise en œuvre. Cette activité permet de disposer d'informations sur le potentiel (acteurs privés, OPA, projets et programmes, structures techniques étatiques) et le GAP à combler. Le document conçu dans le cadre de cette initiative précise certaines données qui ont besoin d'être approfondies et/ou complétées ;

- L'identification des entreprises privés qui ont un réel effet d'entraînement sur les secteurs de la production végétale et animale, les projets et programmes avec lesquels établir les relations et l'évaluation de leur disponibilité à élargir leurs interventions aux objectifs de l'initiative;
- L'évaluation des mécanismes et/ou fonds nécessaires pour l'accompagnement des acteurs par les institutions financières
- L'évaluation des coûts nécessaires à la mise en œuvre de cette initiative ;
- L'élaboration d'un plan global assorti des coûts de mise en œuvre avec un accent particulier sur les sources possibles de mobilisation des ressources additionnelles.

**Cadre d'orientation et  
d'accompagnement**

- a) **Ministères** : Agriculture-Ressources  
Animales, Education Nationale,  
Commerce et industrie, Economie ;
- b) **Faïtières des acteurs (champions et  
OPA)** : Céréales, lait, viande, etc.
- c) **Partenaires techniques et  
financiers,**
- d) **Institutions financières**

Cellule de Coordination de  
l'initiative

Entreprises privées-  
Projets et  
programmes

Institutions financières

Les services  
techniques

**Je vous remercie**